A l'attention des directions et des responsables qualité des cliniques/hôpitaux proposant des prestations de réadaptation cardiaque

Berne, le 16 novembre 2026

PROMIS GH-10 : conditions de licence et calcul des résultats

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2026, le PROMIS GH-10 a remplacé l'instrument MacNew Heart pour la mesure de la qualité de vie liée à la santé dans la réadaptation cardiaque. Nous vous remercions d'avoir soutenu et rendu possible la mise en place du PROMIS GH-10 en quelques mois seulement. Voici des informations complémentaires concernant la situation en matière de licence et le calcul des résultats :

- Pour les cliniques proposant une offre de réadaptation cardiaque, l'ANQ a acquis une licence collective pour le PROMIS GH-10. Cette licence est actuellement valable exclusivement pour une utilisation en réadaptation cardiaque (stationnaire et ambulatoire). Elle inclut l'intégration dans le système informatique hospitalier ainsi que la saisie numérique directe des données par les patient-e-s (par exemple sur tablette).
- Une extension de la licence PROMIS GH-10 à d'autres domaines de la réadaptation n'est pas encore prévue dans les années à venir. Dès que la stratégie de l'ANQ concernant les Patient-Reported Outcome Measures (PROMs) sera consolidée, les cliniques seront informées de la marche à suivre.
- Les cliniques qui souhaiteraient utiliser le PROMIS GH-10 en dehors de la réadaptation cardiaque à court terme peuvent contacter le PROMIS Center Deutschland de la Charité de Berlin (PD Dr Felix Fischer) afin de trouver une solution individuelle. Dans ce cas, l'octroi de la licence s'effectue en dehors du contexte de l'ANQ.
- Les résultats du PROMIS GH-10 se répartissent entre le Physical et le Mental Health Summary Score (PHS et MHS). Le calcul du score du PROMIS GH-10 est décrit dans les manuels accessibles au public sur le site web PROMIS (voir le manuel du calcul et l'aperçu d'encodage en annexe à la page suivante). Veuillez noter que l'ANQ utilise la version 1.2 pour les adultes. Vous trouverez également des informations à ce sujet dans nos manuels.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition.

Avec nos meilleures salutations ANQ

Stephan Tobler
Responsable du domaine Réadaptation

Gaia Garuffi
Cheffe de projet du domaine Réadaptation

Weltpoststrasse 5 • 3015 Berne
+41 31 511 38 40 • info@anq.ch • anq.ch

ANNEXE

CALCUL DES SCORES DU PROMIS GH-10

Source : Home - PROMIS Health Organization

La mesure PROMIS GH-10 permet de calculer deux scores distincts :

- **Physical Health Score (PHS)** : santé physique
- **Mental Health Score (MHS)** : santé mentale

Ces scores sont calculés indépendamment l'un de l'autre. Il n'y a pas de score global commun. Pour calculer les scores bruts, il faut avoir répondu à toutes les questions requises. S'il manque au moins une réponse, le score ne peut pas être calculé. Les questions 1 et 6 ne sont pas prises en compte dans le calcul des deux scores.

CALCUL DES SCORES BRUTS

Physical Health Score (PHS) :

Le PHS correspond à la somme des réponses aux items 3, 7, 9 et 10. Pour ce faire, l'item 10 (douleur) doit être recodé avant le calcul, conformément au tableau suivant :

Valeur initiale PROMIS_10	Valeur recodée PROMIS_10
0	5
1 - 3	4
4 - 6	3
7 - 9	2
10	1

Mental Health Score (MHS) :

Le score MHS est calculé à partir de la somme des réponses aux items 2, 4, 5 et 8.

CALCUL DES SCORES BRUTES EN SCORES T

Les scores bruts calculés sont convertis en scores T standardisés à l'aide des tableaux de conversion ci-dessous. Il existe un tableau spécifique pour le PHS et un autre pour le MHS :

Score brut PHS	Score T PHS
4	16,2
5	19,9
6	23,5
7	26,7
8	29,6
9	32,4
10	34,9
11	37,4
12	39,8
13	42,3
14	44,9
15	47,7
16	50,8
17	54,1
18	57,7
19	61,9
20	67,7

Score brut MHS	Score T MHS
4	21,2
5	25,1
6	28,4
7	31,3
8	33,8
9	36,3
10	38,8
11	41,1
12	43,5
13	45,8
14	48,3
15	50,8
16	53,3
17	56,0
18	59,0
19	62,5
20	67,6